COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le 05/10/2023
ID : 038-243801255-20230928-D23_087-DE

Délibération N°:	23-087	Acte mis en ligne le :	05/10/2023

Conseillers en exercice :	36	Présents :	25	Votants :	31

L'an 2023, le jeudi 28 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : **Mmes et MM** ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert~~, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, ~~REVEYRAND Michel~~, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ~~TASCIOTTI Maryline~~, TERRY Joël, ~~THOMAS Alexandra~~, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à ROSET Patrick
BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
TASCIOTTI Maryline à PORRETTA René
THOMAS Alexandra à MUCCIARELLI Laurence

TELEALARME – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION »

Nomenclature ACTES : 5778

Dans le cadre de la politique d'aide à la personne conduite par Collines Isère Nord Communauté, les administrés du territoire peuvent bénéficier d'une offre de service de téléalarme. La déclinaison de cette offre s'opère dans le cadre d'un partenariat avec Vienne Condrieu Agglomération qui met à disposition les appareils de téléalarme.

Aujourd'hui, il s'agit pour Vienne Condrieu Agglomération d'actualiser la convention de partenariat signée avec la Communauté de Communes. Cette convention a pour objet de définir les relations entre les deux collectivités et de préciser les droits, obligations et responsabilités de chacune.

Dans le cadre de cette convention, COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE verse une redevance à Vienne Condrieu Agglomération pour le paiement de la prestation assurée par cette dernière, en fonction du prix du service rendu, soit 34 € par mois et par usager à la date du 1er janvier 2022 (tarif révisable chaque année par VCA).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n° 12/2009 approuvant la convention de mise à disposition d'appareils de téléalarme par Vienne Agglo ;
- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Solidarité et Lien social qui considère le service téléalarme comme indispensable à la politique communautaire d'aide à la personne ;
- D'APPROUVER la convention de partenariat « service de téléalarme » proposée par Vienne Condrieu Agglomération, telle que présentée ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer ladite Convention ainsi que tout document y afférant.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	- PJ23-087 convention téléalarme CC/VCA